

VILLAGE DE POINTE-VERTE

PROCÈS VERBAUX

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Date : le jeudi 29 août 2019
Heure : 12 h
Endroit : Salle du conseil (Nigadoo)

1. Ouverture de la réunion

2. Relevé des présences et constatation du quorum

- Étaient présents :
Normand Doiron, maire
Maxime Lejeune, maire adjoint
Brigitte Guitard, conseillère
- Était absent : Roger Guitard
- Employés présents :
Donna Landry-Haché, directrice générale et greffière

Maire Normand Doiron constate l'atteinte du quorum et déclare la réunion ouverte à 12 h.

3. Adoption de l'ordre du jour

a) Résolution – Adoption de l'ordre du jour

Résolution : 117-19

Proposée par : Maxime Lejeune

Appuyée de : Brigitte Guitard

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec corrections.

Pour : 2

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Contre : 0

4. Déclarations de conflits d'intérêts – NÉANT

5. Ressources humaines

a) Résolution – Comité de sélection pour le poste d'agent.e du développement communautaire et de la communication

Résolution : 118-19

Proposée par : Maxime Lejeune

Appuyée de : Brigitte Guitard

Que le conseil municipal de Pointe-Verte accepte la recommandation du comité des ressources humaines pour l'embauche de Mme Emilie Dilhac au poste d'Agente du développement communautaire et de la communication.

Pour : 2

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Contre : 0

6. Discussion à huis clos

a) Résolution – Discussion à huis clos

Résolution : 119-19

Proposée par : Brigitte Guitard

Appuyée de : Maxime Lejeune

Que ce point soit discuté à huis clos selon l'article 68 (1) de La Loi sur la gouvernance locale puisqu'il s'agit de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre les négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat;

Pour : 2

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Contre : 0

i. Parc Atlas

b) Résolution – Levée de la discussion à huis clos

Résolution : 120-19

Proposée par : Brigitte Guitard

Appuyée de : Maxime Lejeune

Que le huis clos soit levé.

Pour : 2

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Contre : 0

7. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 12 h 21.